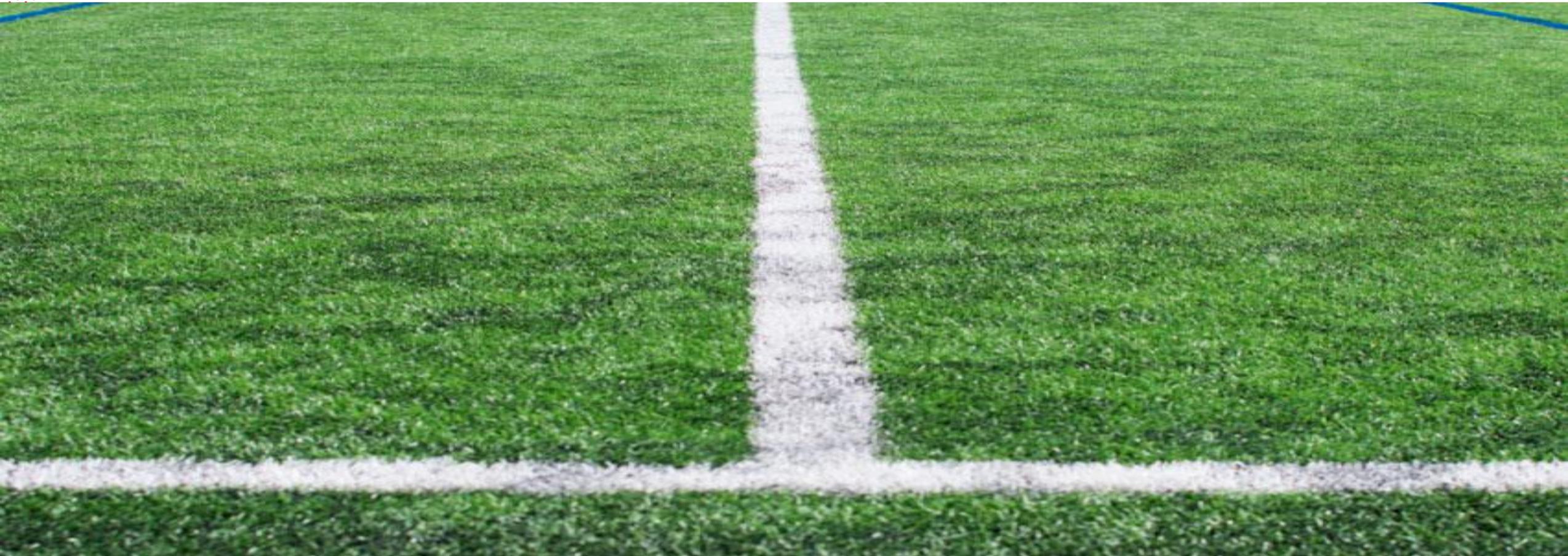




Validation des acquis de l'expérience

Informations candidats

Bienvenue



Ordre du jour

1 Accueil

2 Les fondamentaux
de la VAE

3 La procédure
VAE

4 L'accompagnement

5 Le financement

6 Questions
diverses

1

Accueil - Inclusion

2

Les fondamentaux de la Validation des Acquis de l'expérience



Philosophie

Un diplôme obtenu en VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu par la voie de la formation dite « traditionnelle »

Les expériences vécues constituent un socle de ressources, une source de construction de compétences

La VAE est une voie de formation notamment à travers l'analyse de l'expérience

L'expérience se re-construit durant la VAE

Compétences, aptitudes et connaissances (CAC)

La qualité des acteurs (Jurys et accompagnateurs) fait la qualité du système VAE

Les acteurs

Candidat

- Une aspiration de reconnaissance
- Les expériences sont elles en lien avec le diplôme visé ?
- Comment prouver au jury que je suis compétent ?

Conseiller

- Une ressource
- Informer : - Apporter des connaissances sur le processus VAE
- Conseiller : suggérer et orienter

Accompagnateur

- Un facilitateur
- Quel profil et quelle posture, quelles compétences ?
- Comment aider le candidat ?

Jury

- Une nécessité de maîtriser le cadre règlementaire
- Quelle préparation pour les jurys ?
- Comment extraire les compétences pour valider un diplôme sur la base d'expériences singulières ?



La durée pour accéder

- Au moins **un an**, de façon continue ou non, **en rapport direct** avec le diplôme, le titre professionnel ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée
- 1 an = durée légale du travail soit **1607h**
- La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celles accomplies en formation

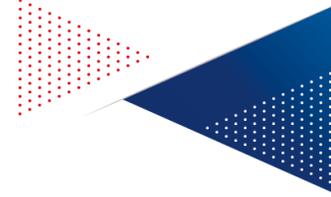


Un champ élargi

VAE éligible pour :

- activités professionnelles salariées
- activités non salariées
activités bénévoles ou volontaires
- les sportifs de haut niveau
- les responsables syndicaux et les élus locaux





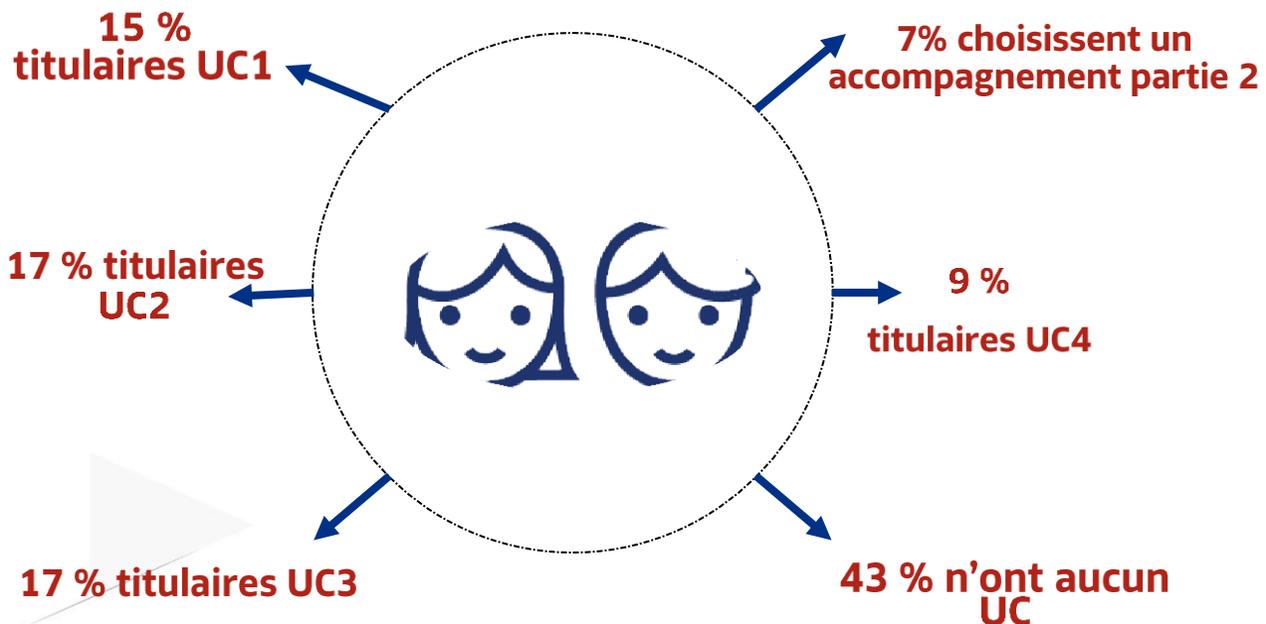
La VAE en chiffres

2017-2018	BMF	BEF	BEFF	BEPF
Dossiers déposés	129	45	7	7
Dossiers recevables	116 (89%)	38 (84%)	6	5
Diplômes obtenus	48	7	1	4
Taux / nb. Candidats	37%	16%	14%	57%
Taux / nb dossiers recevables	41%	18%	17%	80%
Total diplômés (formation+vae)	863	269	24 (Formation 15/16)	14
Taux diplôme VAE/Formation	6%	3%	4%	29%

2018-2019	BMF	BEF	BEFF	BEPF
Dossiers déposés	150	51	2	4
Dossiers recevables	118 (79%)	38 (75%)	0	3
Diplômes obtenus	55	13	0	0
Taux / nb. Candidats	37%	25%	0%	0%
Taux / nb dossiers recevables	47%	34%	0%	0%
Total diplômés (formation+vae)	938	313	22 (Formation 16/18)	10
Taux diplôme VAE/Formation	6%	4%	0%	0%

BMF VAE 2019/2020

104 inscrits
- **Dont 1 femme**
64 recevables à la partie 1
- **62% de recevabilité**
84% dépôts de partie 2



54 certifiés
30 diplômés
- **56 % de taux de réussite**

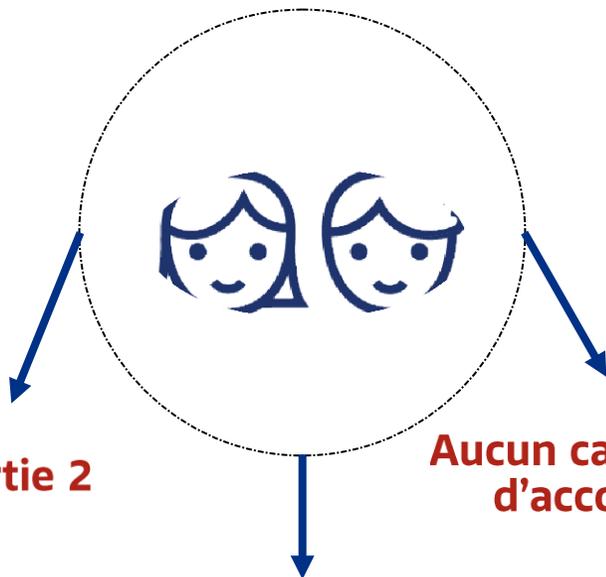
BEF VAE 2019/2020

49 inscrits

- **0 femme**

44 recevables à la partie 1

- **90 % de recevabilité**



68% dépôts de partie 2

Aucun candidat ne choisit d'accompagnement

1 candidat titulaire UC1 et UC2

30 certifiés

7 diplômés

- **23 % de taux de réussite**

HISTORIQUE DOSSIER VAE **BRETAGNE** - 2019

BMF

Nombre de candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	4	1	5
Présents lors de la certification	3	1	4
Obtention du BMF	2	1	3

BEF

Nombre de candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	2	0	2
Présents lors de la certification	2	0	2
Obtention du BEF	0	0	0

HISTORIQUE DOSSIER VAE **BRETAGNE** - 2020

BMF

Nombre de candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	4	1	5
Présents lors de la certification	3	1	4
Obtention du BMF	2	1	3

BEF

Nombre de candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	2	0	2
Présents lors de la certification	2	0	2
Obtention du BEF	0	0	0

HISTORIQUE DOSSIER VAE **BRETAGNE** - 2021

BMF

Nombre de candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	1	0	1
Présents lors de la certification	1	0	1
Obtention du BMF	1	0	1

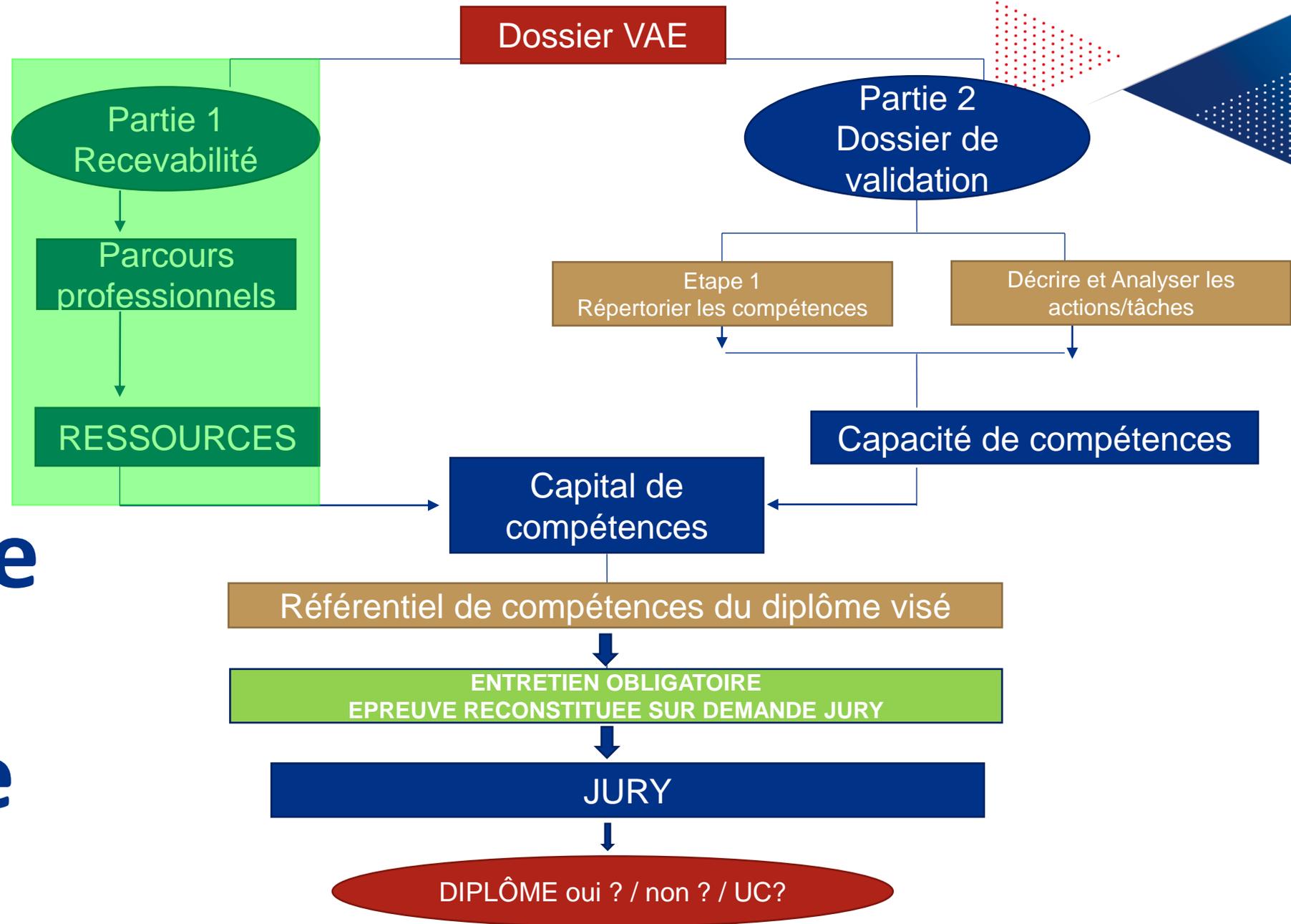
BEF

Nombre de candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	3	0	3
Présents lors de la certification	3	0	3
Obtention du BEF	1	0	1

3

La procédure VAE

Schéma de la procédure



La recevabilité

Vos
parcours



Vos
ressources



Recevable si :
Durée et nature
de l'expérience
Lien direct
avec le diplôme
visé

Mon Carnet
de
Compétences

Recevabilité

Le dossier de recevabilité :

- **formulaire de candidature** (selon les modalités fixées par le ministère du Travail)
- **les documents justifiant la durée des activités du candidat et les attestations des formations suivies ultérieurement**

À noter qu'on ne peut candidater à une VAE **qu'une seule fois par an** et qu'on ne peut déposer plus de **trois** dossiers de recevabilité au cours d'une même année civile.



N°12818*02

DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)

sauf si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

RUBRIQUE 1 : Nature de la demande

1ère demande : Renouvellement : Prolongation :

RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir

Nature, intitulé complet et niveau de la certification

Autorité responsable de la certification

RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat

Nom de naissance :
(c'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Nom d'usage :
(s'il y a lieu)

Prénom(s) :
(dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance : / / Sexe : Féminin Masculin Commune de naissance :

Département ou collectivité outre-mer de naissance : ou Pays de Naissance :

Nationalité : Française Ressortissant de l'UE, EEE Au

Adresse :



N°51260#02

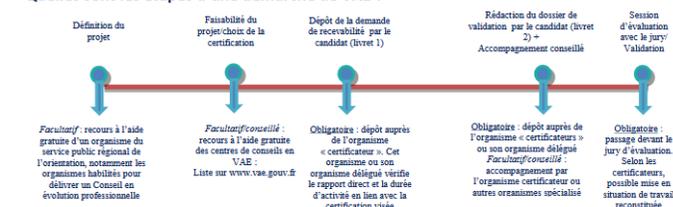
NOTICE EXPLICATIVE DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

A LIRE AVANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE CERFA

A qui s'adresse la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à faire valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir une certification professionnelle¹.

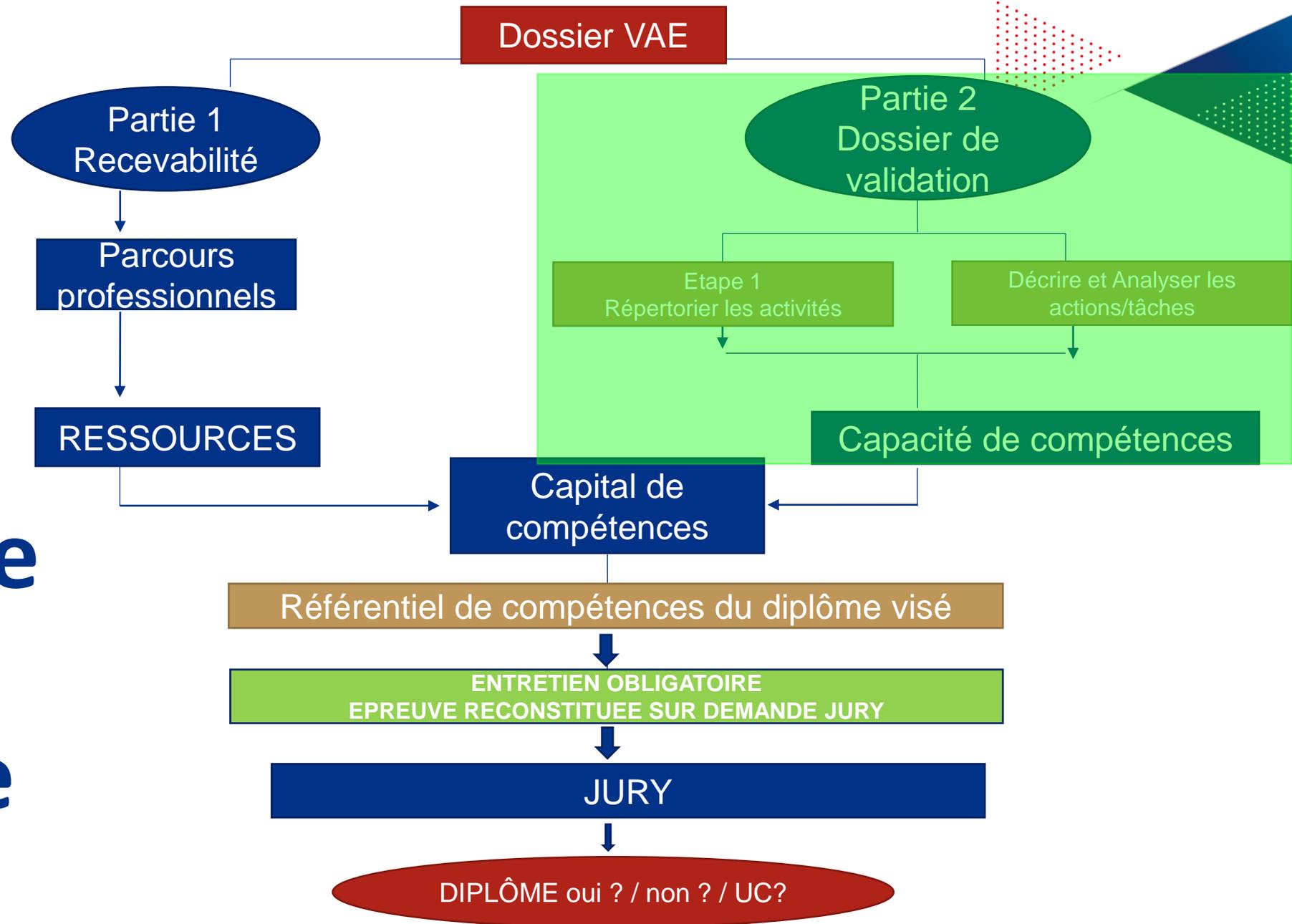
Quelles sont les étapes d'une démarche de VAE ?



Comment connaître les certifications accessibles par la VAE ?

Avant de compléter votre formulaire, vous devez avoir identifié la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir par la VAE, et l'autorité responsable de cette certification. Les certifications accessibles par la VAE sont les diplômes ou titres à

Schéma de la procédure



Dossier de validation

Bien préciser son projet professionnel

Répertorier dans son expérience les **activités** qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé

Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de **compétences professionnelles** en lien avec celles décrites dans le référentiel précité

Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau

NOM : _____

PRENOM : _____

DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

PARTIE 2

BMF, BEF, BEFF, BEPF

DIPLOME DEMANDE : _____

Partie réservée à l'administration (ne pas remplir)

Dossier reçu le : .../.../...

Date du jury : .../.../...

Informations complémentaires sur le suivi du dossier :
Cachet de la Ligue, nom et signature de la personne référente

SOMMAIRE

SOMMAIRE
PREAMBULE
DEMARCHE

NOTICE EXPLICATIVE

LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE

EXPERIENCE

AIDE A LA REDACTION

VOTRE IDENTITE

VOS MOTIVATIONS

L'ENTRETIEN

DECLARATION SUR L'HONNEUR

ANNEXE 1 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BMF

ANNEXE 2 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEF

ANNEXE 3 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEFF

ANNEXE 3 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEPF

ADRESSES UTILES



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ETAPE 2 : DESCRIPTION ET ANALYSE

p. 15 du dossier

Cette deuxième étape constitue la partie la plus importante du dossier VAE. Elle doit permettre au jury d'évaluer si le candidat a bien acquis au travers de son expérience les compétences du diplôme visé.

Vous devez remplir, pour chaque fonction du diplôme visé, une fiche par activité comportant la description puis l'analyse détaillée des compétences associées aux actions et tâches réalisées.

Exemple pour le BEE : 3 fonctions (3UC - 2 activités par fonction à répertorier soit 6 fiches à formaliser).

Recommandations :

Le jury a besoin de matière pour repérer vos acquis. Votre écrit ne peut donc pas se limiter à une ou deux pages par action choisie.

1. Description :

Dans le cadre réservé, le candidat décrit ses activités en étant complet et précis :

- Situez vos actions dans leur contexte (votre cadre institutionnel, votre position hiérarchique, la date, le lieu...) et définissez votre fonction exacte, le type de responsabilité exercée ;
- Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je » qui permet de mieux vous évaluer en action) ;
- Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi et comment vous vous êtes efforcés d'obtenir le meilleur résultat de qualité.

PREAMBULE

Ce dossier de validation doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises au cours de votre expérience.

Il a été conçu pour le brevet de Moniteur de football (BMF), le brevet d'entraîneur de football (BEF), le brevet d'entraîneur formateur de football (BEFF) et le brevet d'entraîneur professionnel de football (BEPF).

Pour vous aider dans la constitution de ce dossier, il est nécessaire de lire attentivement les conseils et les recommandations qui figurent dans les pages suivantes et consulter les référentiels du diplôme visé en annexes. Toutes les informations demandées dans ce dossier sont nécessaires au travail d'évaluation du jury.

Le dossier est à retourner à l'IFF pour les demandes BEFF et BEPF. Les dossiers concernant les BMF et BEF sont à adresser à votre IR2F de résidence (voir coordonnées en annexe).

DEMARCHE

- > Bien préciser son projet professionnel.
- > Identifier dans son expérience les activités qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé.
- > Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de compétences professionnelles en lien avec celles décrites dans le référentiel précité.
- > Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau.

NOTICE EXPLICATIVE

LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
L'INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL (IR2F) de votre région	LA LIGUE REGIONALE DE FORMATION DU FOOTBALL (LFR) DE VOTRE LIGUE DE RESIDENCE (voir le site de la LFF)
Vous demandez un dossier.	

VOTRE DOSSIER

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
Vous adressez en deux exemplaires la première partie de votre dossier (10F et 10F2 de votre ligue de résidence)	L'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) de votre région et votre ligue de résidence (voir le site de votre ligue de résidence)

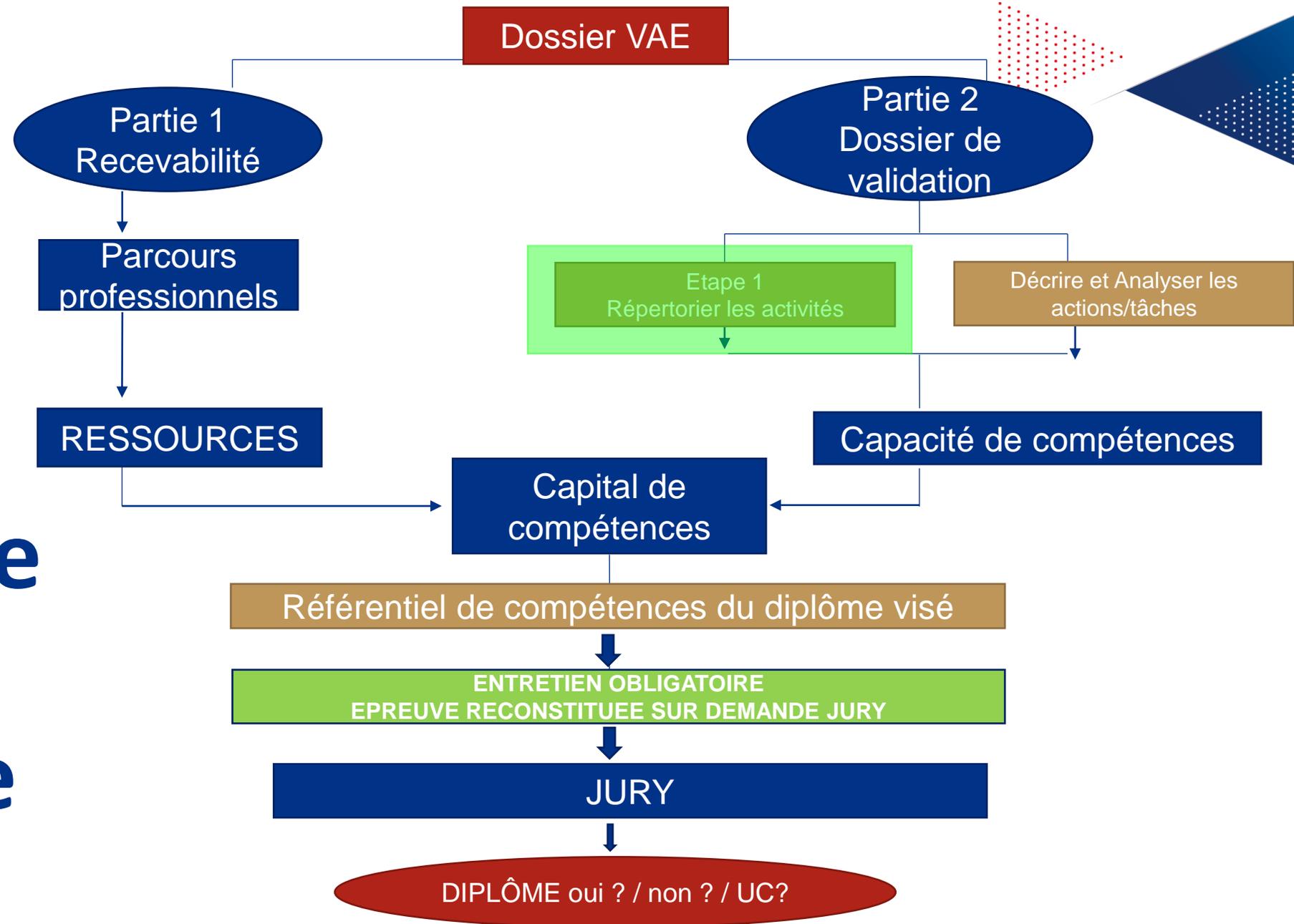
LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
Vous adressez en deux exemplaires le dossier complet de votre dossier de validation avant le 31 janvier de chaque année	LA LIGUE REGIONALE DE FORMATION DU FOOTBALL (LFR) de votre ligue de résidence et le jury pour une mise en situation professionnelle, selon le référentiel
Vous adressez la deuxième partie de votre dossier (10F2) à votre ligue de résidence	

LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
Vous adressez en deux exemplaires la deuxième partie de votre dossier de validation avant le 31 janvier de chaque année	
Vous adressez en deux exemplaires la deuxième partie de votre dossier de validation avant le 31 janvier de chaque année	

Schéma de la procédure



Répertorier les activités

Les Fonctions

Les Activités

UC3 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux seniors, en sécurité

REFERENTIEL D'ACTIVITES

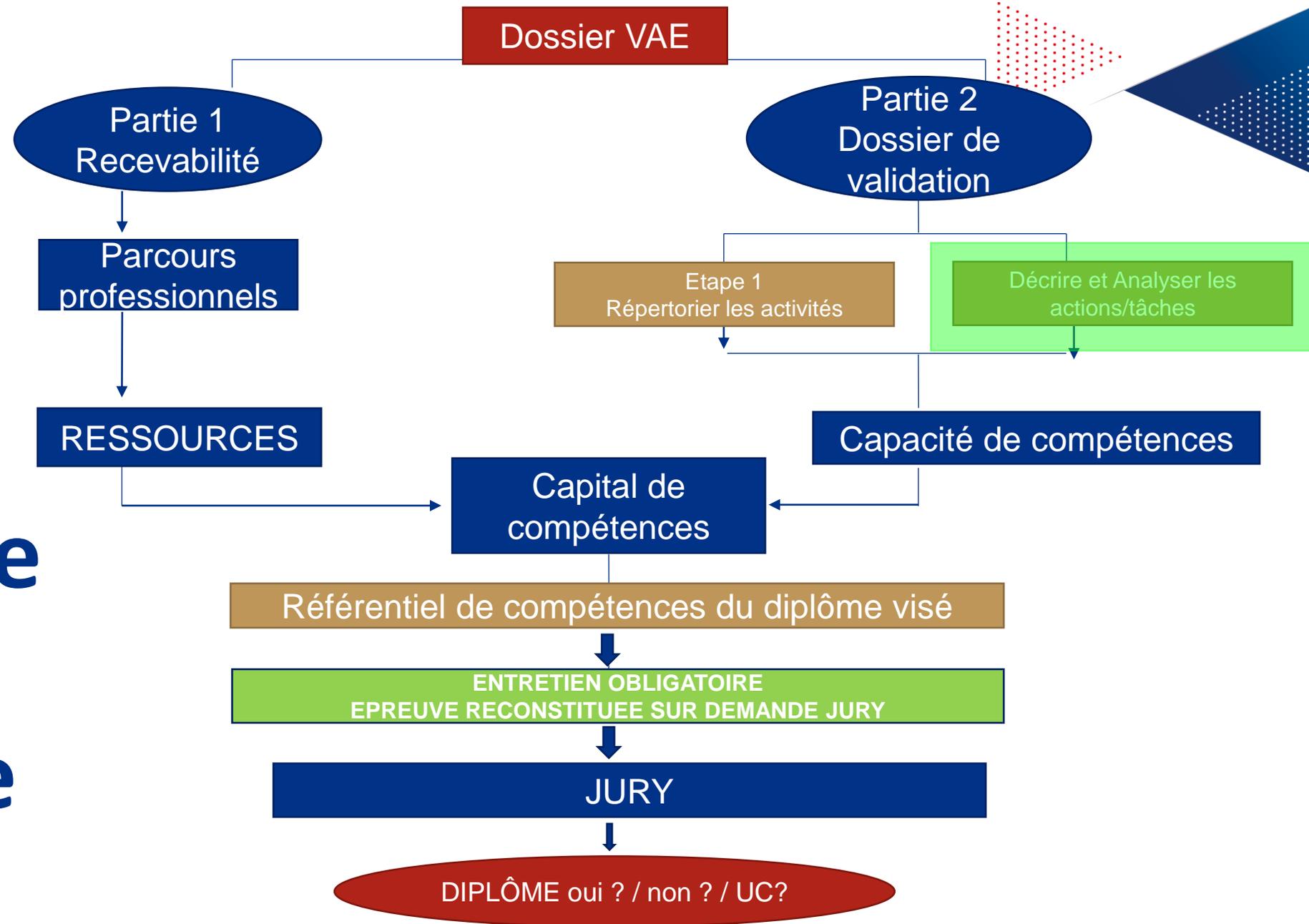
ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES, ACTIONS et TACHES
<p>Mise en application des projets d'entraînement, dans le cadre de la pratique du football en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les groupes de niveaux et l'organisation de l'entraînement ; - Mettre en œuvre les progressions pédagogiques d'entraînement ; - Proposer des situations pédagogiques cohérentes ; - Organiser les différents espaces d'entraînement et de pratique ; - Utiliser les outils d'évaluation proposés ; - Inscrire son action dans le projet du club ou de la structure ; - Coordonner son action avec l'action des autres intervenants et acteurs ; - Evaluer les attentes des licenciés ; - Prendre en compte des éléments du projet éducatif et sportif pour organiser les actions au sein du club ou de la structure ; - Evaluer son action en lien avec les projets du club ou de la structure ; - Définir les objectifs des séances pour l'ensemble des catégories ; - Encadrer les collectifs dans le cadre de l'entraînement sportif en football
<p>Définition des règles de sécurité dans le respect des normes fédérales et de la réglementation en vigueur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer les règles de sécurité auprès des pratiquants et de l'encadrement ; - Intervenir pour prévenir ou régler tout problème lié à la sécurité ; - Adapter son action en fonction de l'évolution des règles et normes fédérales ; - Evaluer les risques potentiels liés à la situation d'encadrement ; - Prévenir les comportements à risque pour la santé morale, physique et psychique des licenciés et de l'encadrement ;

Pour choisir dans votre expérience les actions à décrire, étudiez les référentiels du diplôme visé.

Ces référentiels définissent le métier concerné, indiquent les compétences attendues et évaluées par le jury.

Les actions

Schéma de la procédure



Décrire l'expérience

Permet au jury d'évaluer les compétences acquises :

- **Situez vos actions**
- **Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je »)**
- **Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi et comment vous avez fixé ces objectifs**
- **La description seule ne suffit pas. Vous devez donc décrire et analyser vos pratiques.**

Partie 2

Etape 2 : Décrire et analyser

2 activités par
fonction (UC du
référentiel
d'activités)

2 actions/tâches
support de l'activité

Analyser l'expérience

Permet au jury **d'évaluer** les **compétences acquises** :

- **Mesurez** les écarts entre ce qui était prévu et ce qu'il s'est réellement passé
- **Précisez** quels sont vos outils d'évaluation.
 - Argumentez vos choix en indiquant comment vous les avez utilisés et ce qu'ils vous ont permis de repérer et de proposer comme **remédiations**

Partie 2
Etape 2 : Décrire et analyser

2 activités par fonction (UC du référentiel d'activités)

2 actions/tâches support de l'activité

L'entraîneur, praticien réflexif, peut donc s'interroger sur :

- | | | |
|---------------------------|-----------|-------------|
| 1. Pourquoi ? | → Avant | → Décrire |
| 2. Comment ? | → Pendant | → Prescrire |
| 3. Pour quels résultats ? | → Après | → Réfléchir |

Référentiel d'activités

DOSSIER VAE Partie 2

BMF p. 42 à 45

BEF p. 46 à 48



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



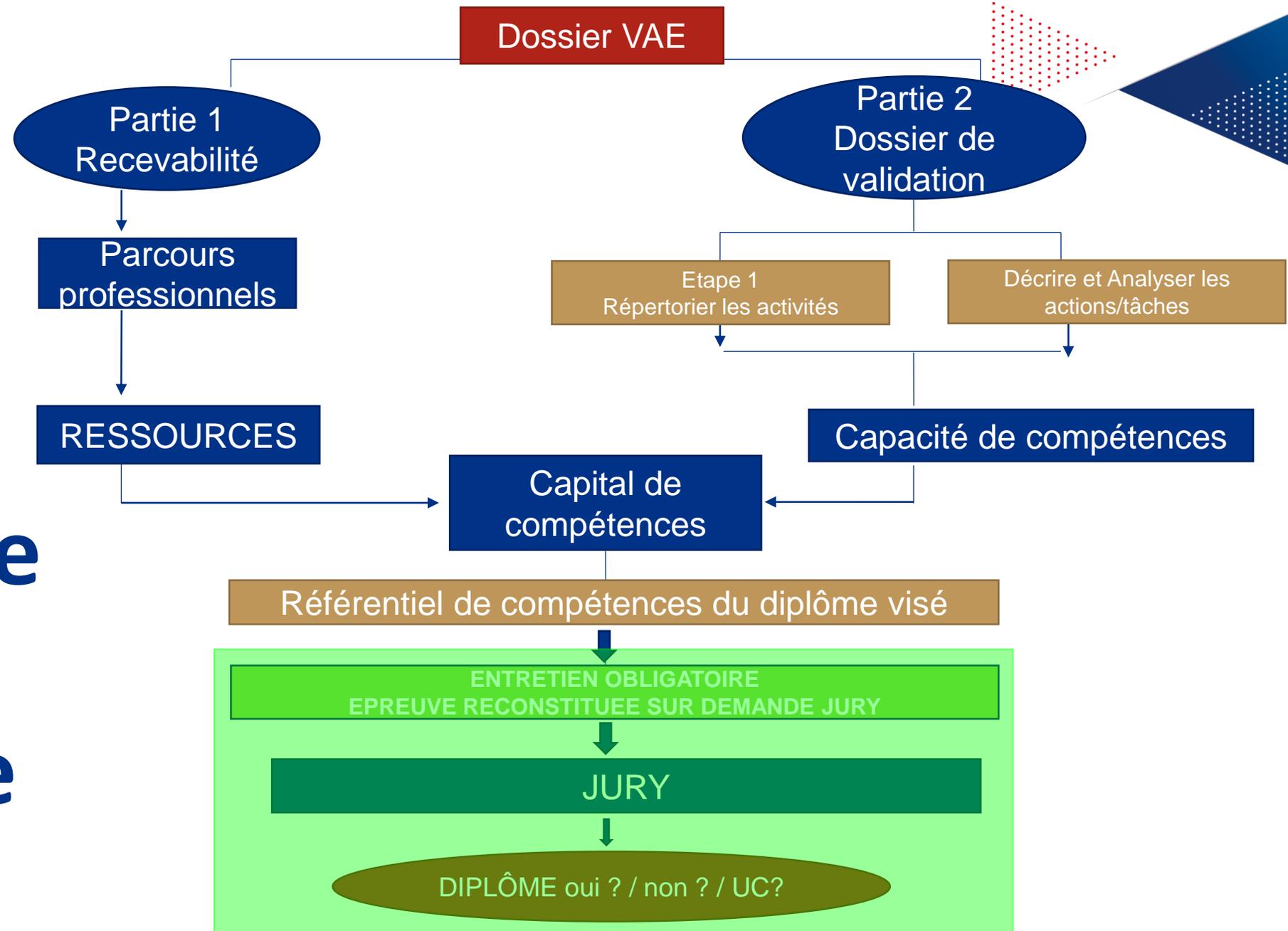
ANNEXE 1 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BMF¹

UC1 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'animation en football pour des jeunes d'U8 (moins de 8 ans) à U11 (moins de 11 ans), en sécurité

REFERENTIEL D'ACTIVITES

ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES, ACTIONS et TACHES
Mise en application des projets d'encadrement dans le cadre de la pratique du football en sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Déterminer les groupes des niveaux et organiser l'animation pour des jeunes d'U8 à U11 ;- Mettre en œuvre les progressions pédagogiques en animation ;- Proposer des situations pédagogiques cohérentes ;- Organiser les différents espaces d'animation et de pratique ;- Utiliser les outils d'évaluation proposés ;- Inscrire son action dans le projet du club ou de la structure ;- Coordonner son action avec l'action des autres intervenants et acteurs ;- Evaluer les attentes des licenciés ;- Prendre en compte des éléments du projet éducatif et sportif pour organiser les actions au sein du club ou de la structure ;- Evaluer son action en lien avec les projets du club ou de la structure ;- Définir les objectifs des séances d'animation pour l'ensemble des catégories ;- Encadrer les collectifs dans le cadre de l'animation en football ;- Définir les règles de la vie collective ;- Veiller à leur application et leur respect ;- Favoriser l'intégration des publics présentant des handicaps ;- Mettre en place des situations adaptées pour ces publics ;

Schéma de la procédure



La certification

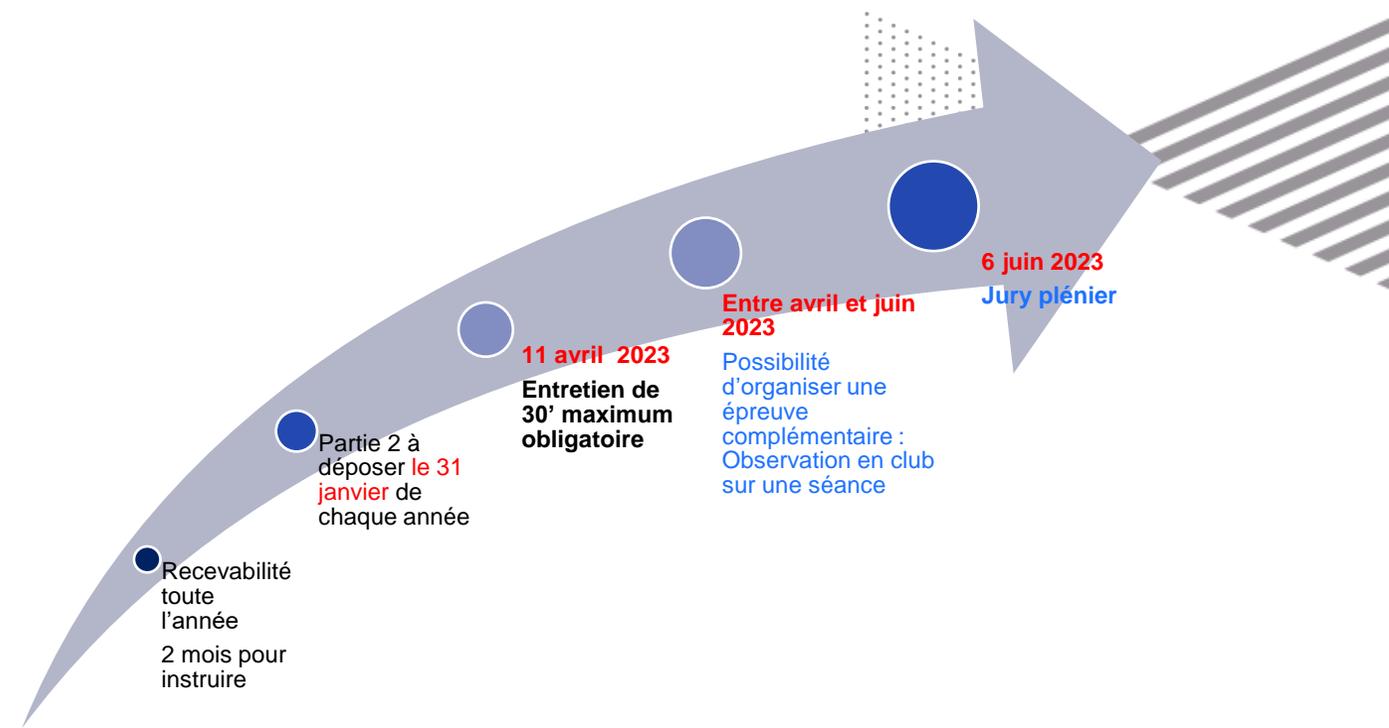
Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien

- Lecture du dossier par 2 personnes minimum (formées à la lecture des dossiers VAE) désignées par le Président du jury

À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée.

Le jury décide d'attribuer - ou non - la totalité - ou une partie - du diplôme, désormais **acquise à vie**

Le candidat qui obtient une UC du diplôme est **dispensé** des exigences préalables à l'entrée en formation (pas dispensé de passer les tests de sélection).



LE JURY	Titulaire
Président du jury	Yann KERVELLA - DTR
Représentant de la Ligue	Lionel DAGORNE
Cadre technique de la FFF	Christophe COUE – CTRC Formation
Cadre technique de la FFF	Yvan LE COCQ – CTR Formation
Personne qualifiée	Vincent HAMONIC – CTR PPF
Représentant UNECATEF ou GEF	Joël CLOAREC - UNECATEF
Représentant UCPF ou AE2F	Jean-Pierre LE BRUN -

L'entretien

Permet de compléter des points du dossier

Ce n'est pas un oral de rattrapage

Les questions portent sur l'analyse écrite des activités –actions.



Nature de l'épreuve reconstituée

Doit permettre de compléter l'information

La mise en situation est évaluée par **deux certificateurs**, désignés par le président du jury. Les examinateurs dressent un **rapport** d'évaluation à l'attention du jury mais ne participent pas à ses délibérations

Durée : 45 minutes maximum

- 30' de présentation
- 15' d'entretien

4

L'accompagnement



L'accompagnement

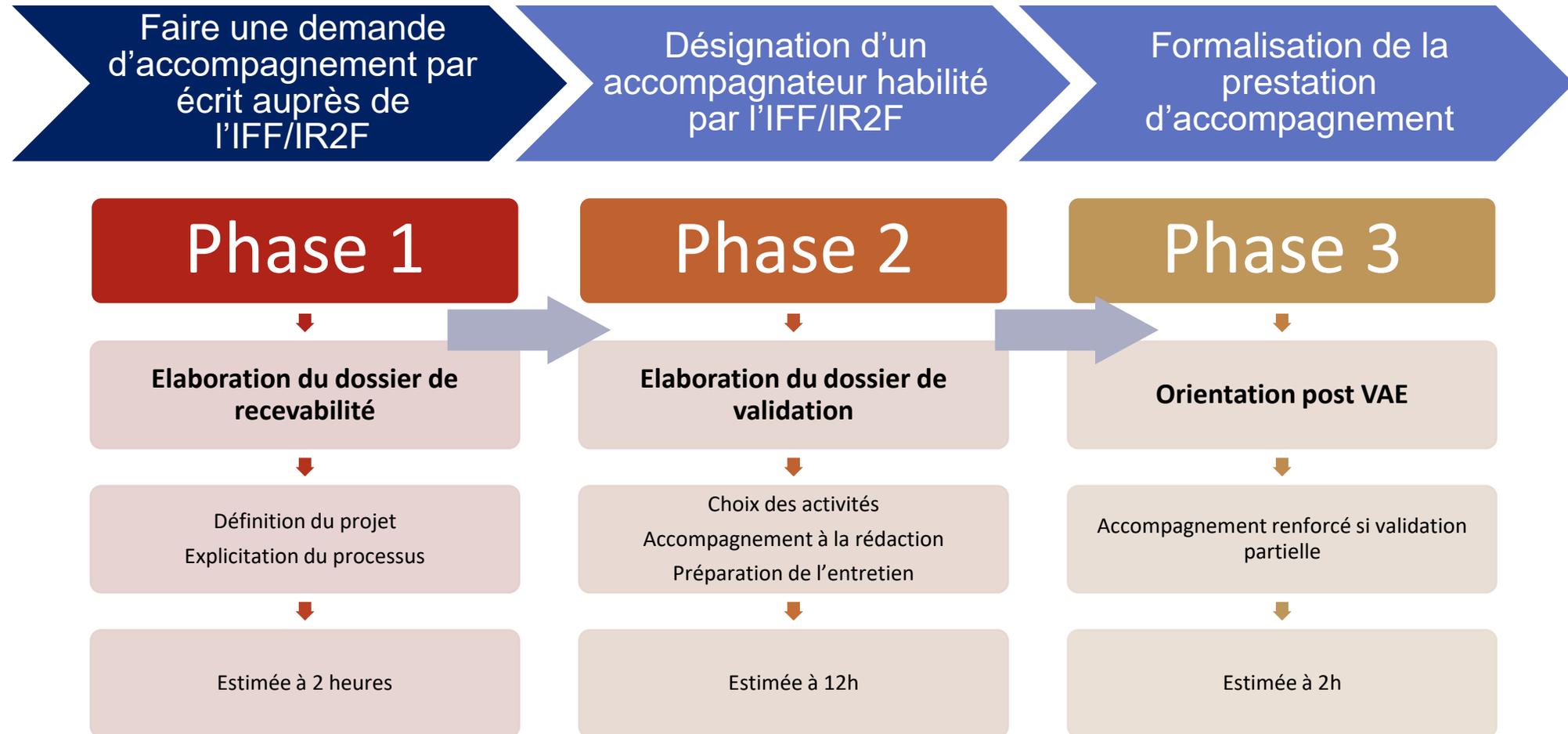
Habilitation obligatoire des accompagnateurs VAE (cahier des charges fixant un niveau de qualité et de prestation minimal)

Possibilité d'un accompagnement (facultatif et payant)

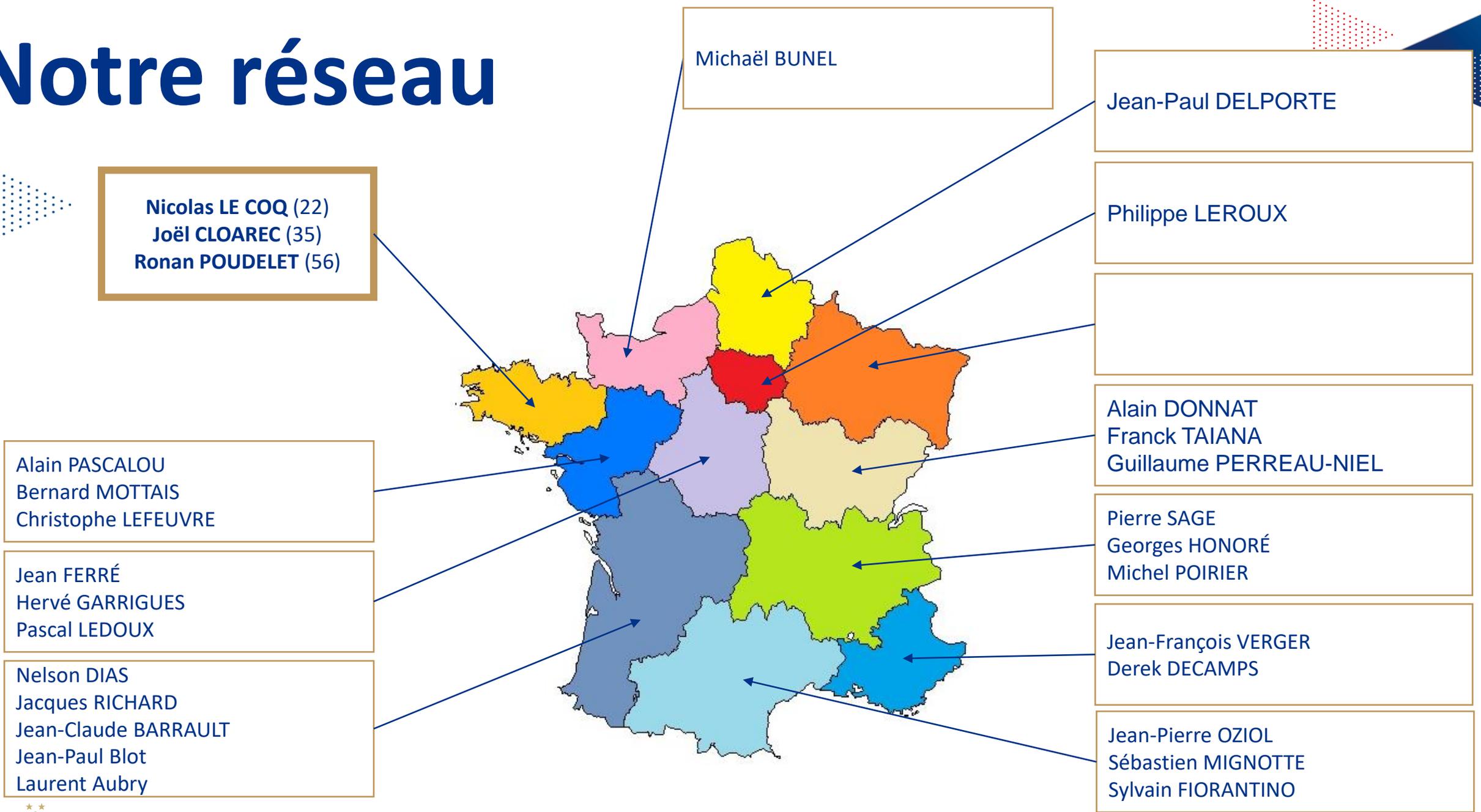
L'accompagnement augmentant de 27% les chances des candidats d'aller jusqu'au passage devant le jury



La dispositif



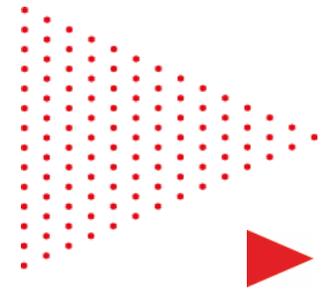
Notre réseau



5

Le financement

Tarifs



Demande VAE

	BMF	BEF	BEFF	BEPF
Frais de dossier	100 €	100 €	100 €	100 €
Dossier de recevabilité	100 €	100 €	100 €	100 €
Dossier de validation	300 €	800 €	2 100 €	2 800 €
Coût total	De 200 à 500 €	De 200 à 1000 €	De 200 à 2300 €	De 200 à 3000 €

Prestation d'accompagnement BMF & BEF

Phase 1	Forfait	60€
Phase 2	90€/h	1080€ pour 12h
Phase 3	Forfait	60€
Coût Total	16h	1200€



Le financement

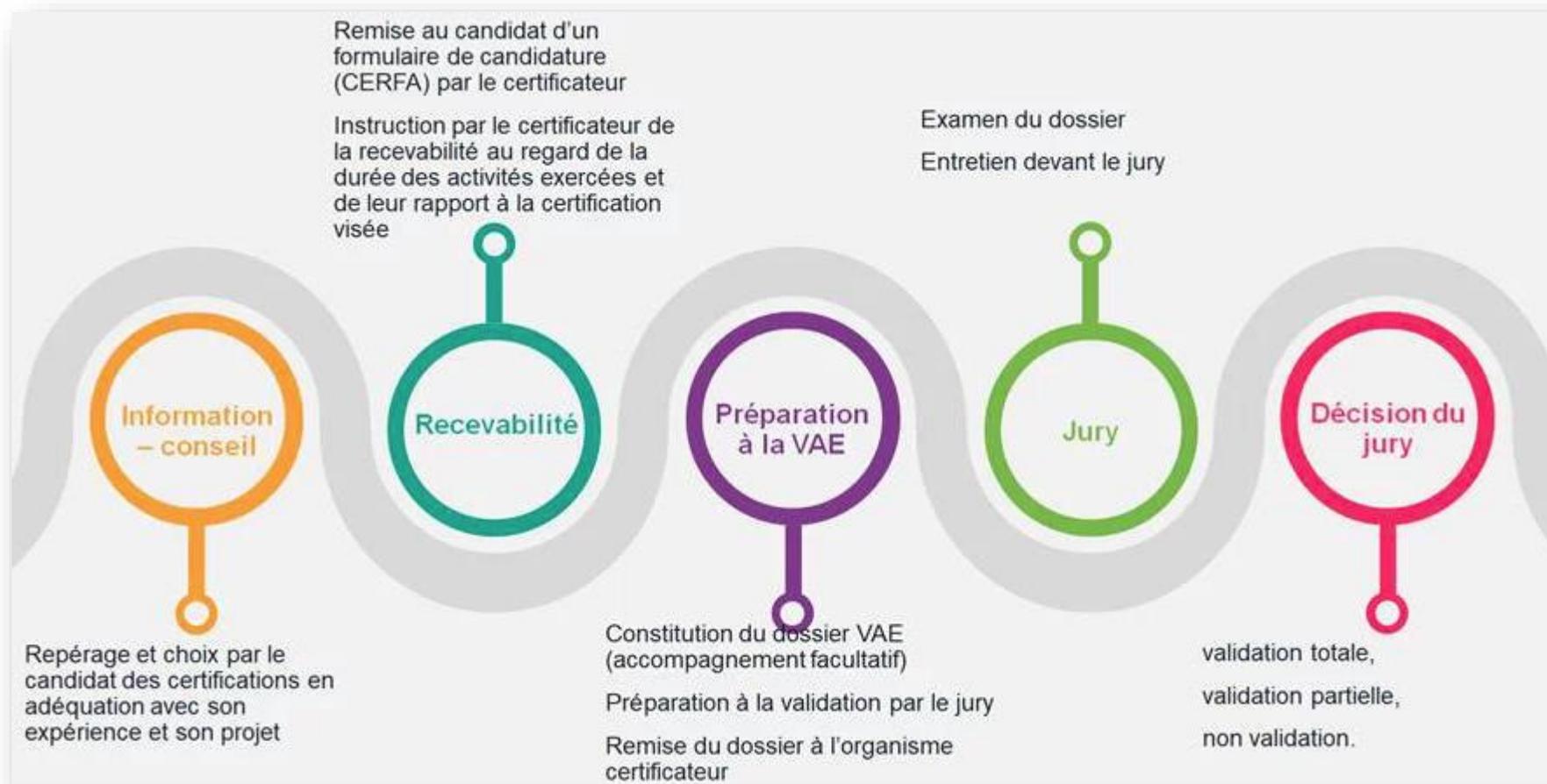
	FAFA Formation	Compte Personnel de Formation	Pôle Emploi
Dossier de validation	✓		✓
Accompagn ement VAE	✓	✓	✓



6

Questions diverses

Ce qu'il faut retenir



Adresses utiles



<http://www.vae.gouv.fr/>

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html>

IFF : Sandra PRADO
sprado@fff.fr - 01 34 84 08 22

IR2F : Maryon ORAIN
morain@footbretagne.fff.fr – 02 99 35 44 62

Christophe COUE
ccoue@footbretagne.fff.fr – 06 76 12 42 47

Yvan LE COCQ
ylecocq@footbretagne.fff.fr – 07 86 50 77 28